Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 7 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.66 Séance du 04 juillet 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 04 juillet 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 juin 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Éric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Lilian CHEYNEL à Mme Stéphanie DESBAR.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 25.

Madame Florence DEGOUGE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle BC n°582 appartenant à Mme Brigitte Barbaret et M. Alain Barbaret – chemin des Tinots

Rapporteur : Monsieur Pascal BERRANGER

Dans le cadre d'un alignement chemin des Tinots, la commune envisage d'acquérir la parcelle cadastrée BC n° 582 d'une superficie de 12m² appartenant à Madame Brigitte Barbaret et Monsieur Alain Barbaret.

L'acquisition se fera au prix de 10 euros / m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;
Vu le courrier d'accord signé par Mme Brigitte Barbaret et M. Alain Barbaret le 03/11/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BC n°582 d'une superficie de 12m² située chemin des Tinots, au prix de 10 euros / m² ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;
- **PRÉCISE** que l'acte sera rédigé sous la forme d'un acte authentique : notarié ou administratif ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ou l'adjoint dans l'ordre des nominations à signer l'acte administratif et tout document afférent à ce dossier pour le compte de la commune et au nom de la commune de Chatuzange le Goubet.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE

CHATU ZANGE le Goubet

N°2022.66
(suite)
Séance du 04
juillet 2022

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE

Commune de Chatuzange le Goubet

Commune de Chatuzange le Goubet
Direction des Services Techniques
Réf : PB/BP/JM/2021.281
Affaire suivie par Valentine MAISONNEUVE
Tél. : 04.75.47.25.15 – Fax : 04.75.47.49.18
bruno.peudevin@chatuzangelegoubet.fr

Mme et M. Alain BARBARET
1 chemin des Tinots
26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Le 20 octobre 2021.

Objet : Alignement au chemin des Tinots.

Madame, Monsieur,

Je fais suite à vos rencontres des 24 juin et 18 août dernier avec M. Bruno PEUDEVIN, Directeur des Services Techniques, au cours desquelles, il vous informait que la collectivité envisage d'aligner le chemin des Tinots au droit de votre propriété.

Aussi, afin de régulariser l'emprise de la voirie, la commune a missionné un géomètre qui a dressé le document d'arpentage et déterminé la surface de la bande de terrain à détacher de votre propriété, soit 12m².

Je vous informe que la collectivité envisage de vous acheter la bande de terrain correspondant à l'alignement au prix de 10 euros le mètre carré.

Je vous informe également que tous les frais administratifs liés à cette affaire seront à la charge de la commune.

Si les termes de ce courrier vous agréent, je vous demande de mentionner « BON POUR ACCORD », dater et signer la copie du présent courrier annexé ainsi que de compléter et signer le document d'arpentage aux endroits repérés (ne pas plier les documents) ; une enveloppe timbrée vous permettra de nous retourner les documents.

A l'issue, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bon POUR ACCORD
le 3 Novembre 2021

Pascal BERRANGER,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET 26300

Adjoint délégué à l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQU

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré

la Drôme
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-16 -fax 04-75-79-51-11
cdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

BUREAU D'ETUDES "ACTIF"
Aménagement - Coordination - Topographie - Informatique - Faisabilité
Patrick BENISTANT
Gérant
Tél./ 04 75 47 26 20
Portable 06 82 64 37 65
Place A. Bertholet
26300 MARCHES
Siren 443 973 946 - APE 742 C

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

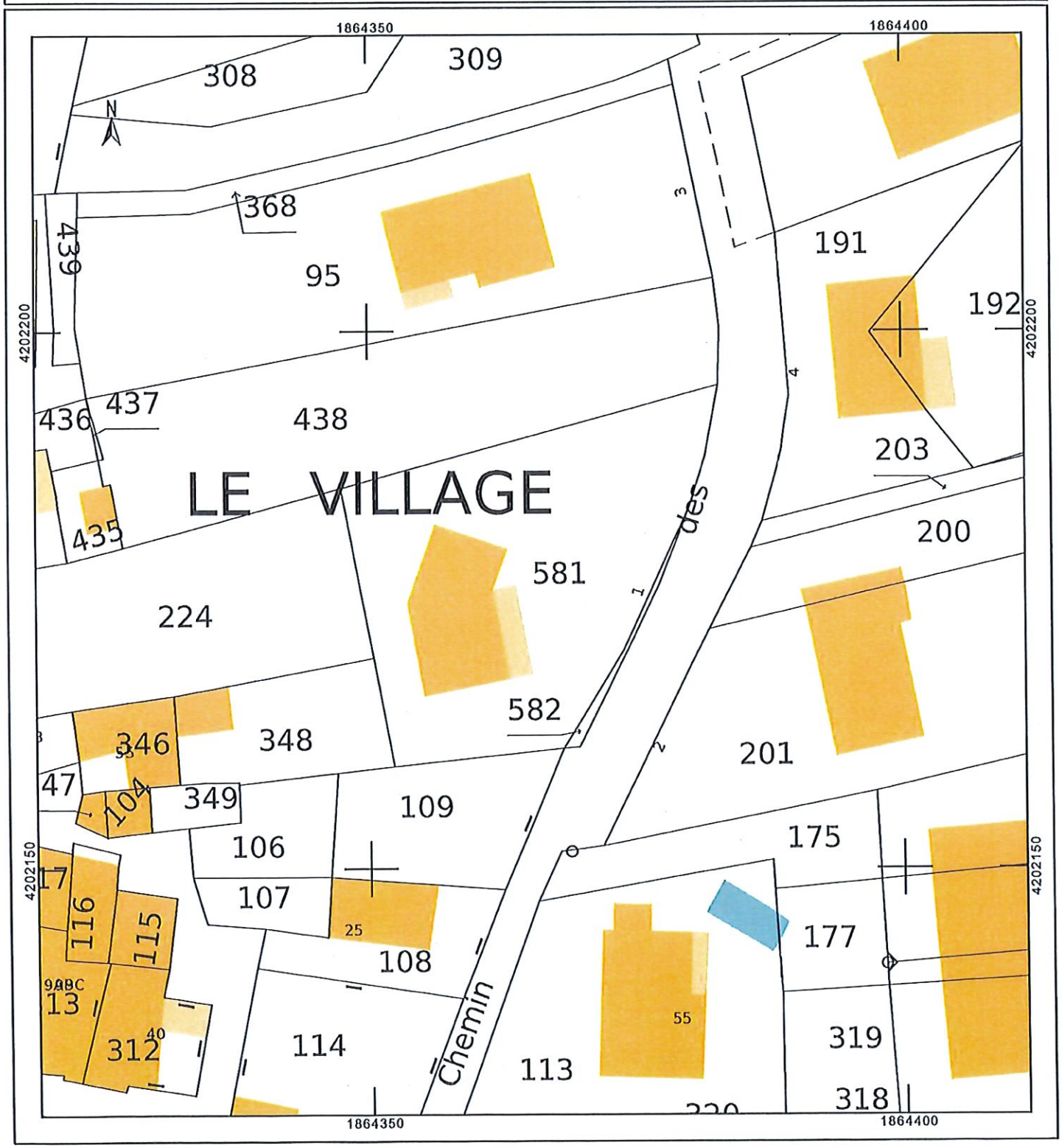

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-212600886-20220704-DELIB2022_66-DE